



Ville de Nice

Compte administratif 2022

Rapport de présentation



Table des matières

Introduction.....	4
Section de fonctionnement.....	5
1. Les recettes de fonctionnement.....	5
1.1 - La fiscalité.....	5
1.2 - Les tarifs et produits du domaine.....	8
1.3 - Les dotations, subventions et participations reçues.....	9
1.4 - Les autres recettes de fonctionnement.....	11
2. Les dépenses de fonctionnement.....	13
2.1 - Les charges à caractère général.....	14
2.2 - Les charges de personnel.....	17
2.3 - Les autres dépenses de fonctionnement.....	18
Section d'investissement.....	21
3. Les recettes d'investissement.....	21
3.1 - Les subventions d'investissement.....	21
3.2 - Les autres financements extérieurs.....	22
3.3 - Les autres recettes réelles d'investissement.....	22
4. Les dépenses d'investissement.....	23
4.1 – Les dépenses d'équipement.....	23
4.2 – Les autres dépenses réelles d'investissement.....	30
5. La situation des encours au 31 décembre 2022.....	31
5.1 – Un recours à des financements principalement en taux variable.....	31
5.2 - Une structure d'encours saine.....	31
5.3 - Une gestion performante des encours.....	34
Budget annexe de l'Opéra.....	36
1. Section de fonctionnement.....	36
1.1 - Les recettes de fonctionnement.....	36
1.2 - Les dépenses de fonctionnement.....	37
2. Section d'investissement.....	37
2.1 - Les recettes d'investissement.....	37
2.2 - Les dépenses d'investissement.....	37
Budget annexe Nikaïa-Acropolis.....	38
1 - Les recettes de fonctionnement.....	38
2 - Les dépenses de fonctionnement.....	38



3 - La sécurisation du bâtiment.....	39
Budget annexe Fourrière automobile.....	40
1. Section de fonctionnement.....	40
1.1 - Les recettes de fonctionnement.....	40
1.2 - Les dépenses de fonctionnement.....	40
2. Section d'Investissement	40
Annexe 1 : les flux inter-budgets	41
Annexe 2 : Bilan de la gestion pluriannuelle des Autorisations de Programme (AP/CP).....	42



Introduction

Le compte administratif 2022 est la dernière étape du cycle budgétaire. Il dresse, de manière synthétique, un état de l'exécution entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

En 2022, la Ville de Nice aura, une nouvelle fois, mené une politique dynamique d'investissements orientée vers la transition écologique et la valorisation de son patrimoine culturel. Avec 81,7 millions d'euros, les dépenses réalisées sont en augmentation de près de 10 % par rapport à 2021.

Les principales opérations conduites auront permis :

- **La poursuite du verdissement de la ville** (12 millions d'euros) avec le démarrage opérationnel des travaux de prolongement de la Promenade du Paillon, le verdissement de 20 cours d'écoles et de crèches supplémentaires, la poursuite des aménagements de trames vertes pour lesquelles la ville de Nice a été lauréate des victoires du paysage 2022 ou encore la livraison du Jardin Saint-Jean d'Angely,
- **Le déploiement d'une nouvelle ambition culturelle** (21 millions d'euros) avec l'installation du Théâtre National de Nice au théâtre des Franciscains et au théâtre éphémère dite « la Cuisine » ainsi que la poursuite des travaux du « plan musées »,
- **L'entretien et la valorisation du patrimoine immobilier de la commune et notamment de son bâti scolaire.** La Ville de Nice aura ainsi investi plus de 23,5 millions d'euros en 3 ans pour équiper, moderniser et rénover le patrimoine des 150 écoles niçoises. En 2022, les principaux chantiers auront permis la modernisation et la rénovation de la cuisine du groupe scolaire Jules Verne, le remplacement de chaudières à fioul des écoles pour une meilleure performance énergétique, le financement des travaux de l'église du port ou encore la rénovation complète de la piscine de l'Ariane dont l'objectif principal est la diminution des consommations énergétiques avec l'installation de pompes à filtration et les mises aux normes du bac à tampon,
- En matière de **sécurité**, la Ville de Nice a poursuivi en 2022 son projet de transformation de l'Hôpital Saint-Roch en Hôtel des Polices et le déploiement de son dispositif de vidéosurveillance et de boutons d'alertes pour un montant de plus de 2 millions d'euros.

Ce renforcement de la politique d'investissement aura été permis par une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement. Malgré le contexte inflationniste et la mobilisation des services municipaux pour accueillir les réfugiés ukrainiens, les dépenses de fonctionnement n'auront progressé que de 1,3 % par rapport à 2021. Les charges de personnel en particulier n'auront augmenté en 2022 que de 4 millions d'euros alors que les mesures de revalorisation des salaires pour préserver le pouvoir d'achat des agents publics auront pesé pour plus 9 millions d'euros.

Fortes des mesures de sécurisation engagées au cours des dernières années, la Ville de Nice aura également parfaitement maîtrisé son encours de dette. Alors que les taux de financement bancaire ont été multipliés par 4 depuis le début de la crise, la progression du taux moyen de l'encours de la Ville de Nice sera passé de 3,2 % en 2015 à 1,64 % fin 2021 avant de remonter légèrement 2022 à 1,75 %. Le taux de la Ville de Nice reste donc largement plus performant que le taux moyen des grandes villes de France qui s'établit fin 2022 à 2,05 % (source Finance Active observatoire 2023).

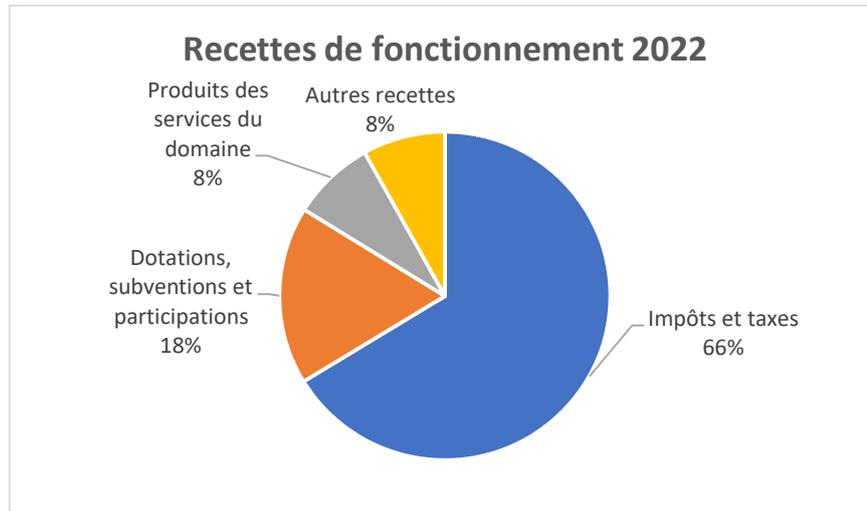
Ces principes de gestion lui permettent de dégager fin 2022 un résultat de fonctionnement positif de 11,4 millions d'euros. Ils permettent également à la Ville de Nice de disposer du taux de taxe foncière le plus faible des grandes villes de France à hauteur de 29,62 % contre 31,89 % pour Lyon, 37,44 % pour Strasbourg, 46,38 % pour Bordeaux ou encore 65,79 % pour Grenoble.



Section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élevèrent à 594 millions d'euros en 2022 et se ventilent ainsi :



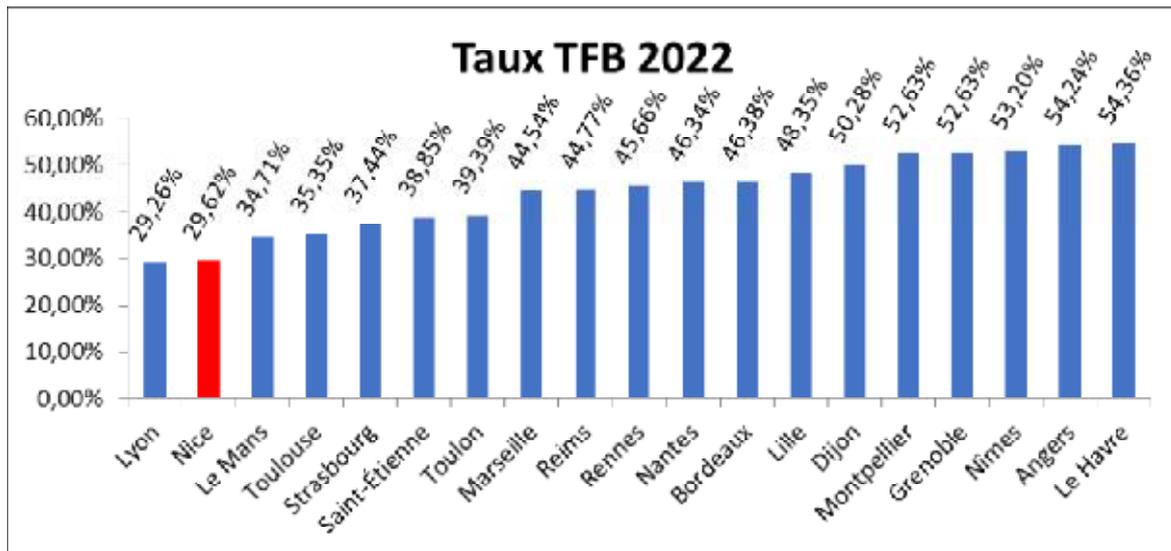
	Réalisé 2022
Impôts et taxes	393 732 753 €
Dotations, subventions et participations	104 044 860 €
Produits des services du domaine	48 249 266 €
Autres recettes	47 990 196 €
Total des recettes réelles	594 017 075 €

1.1 - La fiscalité

Depuis 2021, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale engagée par le Gouvernement, le produit de la taxe d'habitation des résidences principales encore imposées n'est plus affecté à la commune mais est perçu par l'Etat en lieu et place de celle-ci.

En compensation de cette perte de recettes, la commune perçoit la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, complétée par le versement d'une compensation calculée en appliquant un coefficient correcteur au produit de la taxe foncière.

En 2022, en cumulant les taux des parts communale et départementale de taxe foncière, la commune de Nice se plaçait en deuxième position des taux les plus faibles des grandes villes de France.



1.1.1 - Les contributions directes

Les contributions directes sont le principal poste de recettes de fonctionnement pour la Ville de Nice. En 2022, elles totalisent un montant de **311 millions d'euros** environ détaillé comme suit :

Libellé	Montant
Taxe foncière propriétés bâties (Part historique et ex-part départementale)	200 489 093
Coefficient correcteur – compensation suppression de la taxe d’habitation	71 108 824
Taxe d’habitation résidences secondaires	37 794 508
Rôles supplémentaires et complémentaires	1 222 246
Taxe foncière propriétés non bâties	419 079
Total	311 033 750 €

- **La taxe foncière sur les propriétés bâties** est devenue la première recette fiscale de la commune, avec la réforme de la fiscalité locale et la suppression de la taxe d’habitation sur les résidences principales. Son produit s’élève à 200 millions d’euros en 2022. La part départementale du produit de cette taxe sur le territoire de la commune est venue s’additionner à la part communale, pour compenser la suppression de la taxe d’habitation sur les résidences principales.
- Pour compléter la perte de recette fiscale consécutive à la suppression de la taxe d’habitation des résidences principales, le législateur a prévu l’application d’un **coefficient correcteur** sur le produit de la taxe foncière des propriétés bâties pour verser à la commune une compensation supplémentaire. En 2022, son montant s’est élevé à **71,1 millions d’euros**. Il s’agit de la deuxième ressource fiscale de la commune après la taxe foncière sur les propriétés bâties.
- **La taxe d’habitation sur les résidences secondaires** dont le produit total s’élève à **37,8 millions d’euros**, représente plus de 10 % des recettes fiscales.



- En 2022, la commune de Nice a bénéficié de **rôles supplémentaires et complémentaires** sur les différentes taxes, effectués par les services des impôts, correspondant à des rectifications ou des omissions d'impositions, pour un montant de **1,2 million d'euros**.
- Enfin, le produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties s'élève en 2022 à **0,4 million d'euros**.

1.1.2 - Les produits de la fiscalité reversée par la Métropole Nice Côte d'Azur

Deux produits s'analysent comme des « reversements de fiscalité » et représentent environ 4 % des recettes réelles de fonctionnement. Ils sont versés annuellement à la Ville de Nice par la Métropole Nice Côte d'Azur, à savoir :

L'attribution de compensation (22,2 millions d'euros)

L'attribution de compensation permet de neutraliser l'impact des transferts de compétences effectués au profit de la Métropole. Le montant des recettes transférées étant supérieur au montant des dépenses transférées, la Métropole reverse une partie de ses recettes fiscales à la Ville de Nice.

Depuis 2012, le montant de l'attribution de compensation pour la Ville de Nice était fixé à 18,6 millions d'euros. En 2016, une modification a été effectuée en raison du transfert de nouvelles compétences à la Métropole : les aires d'accueil des gens du voyage, le crématorium, l'aménagement numérique. En 2019, cette attribution a été à nouveau modifiée avec le transfert de deux nouvelles compétences : la promotion du tourisme et la concession de distribution d'électricité. Fin 2021, une nouvelle modification est intervenue avec le transfert de compétence de l'« archéologie préventive » à la Métropole, qui a induit un ajustement de l'attribution compensatrice versée à la Ville.

La dotation de solidarité métropolitaine (3 millions d'euros)

Cette dotation a pour objectif un partage équilibré de la richesse fiscale sur le territoire métropolitain et l'expression, au sein du budget métropolitain, de la solidarité territoriale. Pour 2022, elle s'élève à 3 millions d'euros conformément à la prévision budgétaire.

1.1.3 - Les autres produits fiscaux

Les montants perçus au titre des autres impôts et taxes augmentent de 17 % par rapport à l'an passé, en raison du dynamisme de l'activité économique. Ils représentent près de 10 % des recettes de fonctionnement de la commune. Dans le détail, ils sont répartis de la sorte :

Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Taxes, droits de mutation ou pub foncière	32 079 257 €	36 192 460 €	40 880 240 €
Taxe sur l'électricité	7 135 782 €	7 412 077 €	7 577 186 €
Prélèvement sur produits des jeux / casinos	4 197 649 €	3 265 215 €	6 092 130 €
Affiches, réclames, enseignes	1 155 541 €	1 236 286 €	1 482 282 €
Droits de place	241 856 €	538 457 €	1 068 619 €
Reversement prélèvement jeux et paris hippiques	218 752 €	196 989 €	188 748 €
Taxe sur les pylônes électriques	139 865 €	143 055 €	146 795 €
Autres impôts locaux ou assimilés	80 582 €	18 739 €	60 965 €
Total	45 249 284 €	49 003 278 €	57 496 965 €



- Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO) a progressé de 13 % entre 2021 et 2022, du fait d'une reprise importante des transactions réalisées sur le marché immobilier. Son produit s'établit à plus de 40,9 millions d'euros contre 36,2 millions d'euros en 2021 (et 32 millions d'euros en 2020).
- S'agissant de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), son produit de 7,6 millions d'euros est en progression de 2 % entre 2021 et 2022.
- Pour le prélèvement sur les produits des jeux dans les casinos, on constate un redressement très net de cette recette (+87 %) en raison, de la reprise de l'activité, avec un produit de 6,1 millions d'euros.
- Les recettes au titre de l'affichage et des enseignes atteignent près de 1,5 million d'euros, en hausse de 20 % dans le cadre de la nouvelle politique plus restrictive en la matière de la collectivité afin de mieux raisonner l'affichage publicitaire dans l'espace public.
- Les droits de place s'élèvent à près de 1,1 million d'euros en forte hausse par rapport à l'exercice précédent traduisant la reprise économique.

1.2 - Les tarifs et produits du domaine

Les produits des services du domaine constatent les droits perçus des usagers des services locaux. Après une baisse très forte de ces recettes en 2020 en raison des différents confinements et un redressement très net en 2021, les recettes enregistrées en 2022 augmentent à nouveau et retrouvent quasiment le niveau d'avant la crise Covid à 48,2 millions d'euros.

LIBELLE	2019	2020	2021	2022
Concessions et redevances funéraires	1 234 789 €	1 248 686 €	1 069 737 €	1 058 024 €
Droits de stationnement, occupation du domaine public	10 422 525 €	6 939 442 €	8 344 358 €	13 317 691 €
Redevances diverses	4 162 252 €	1 895 631 €	3 011 936 €	4 542 123 €
Redevances et droits à caractère culturel	4 175 273 €	1 047 330 €	1 769 707 €	3 513 701 €
Redevances et droits à caractère sportif et de loisirs	6 237 463 €	2 861 479 €	3 713 238 €	5 047 414 €
Redevances et droits à caractère social	4 746 047 €	3 061 615 €	3 728 897 €	5 128 978 €
Redevances et droits services périscolaire et enseignement	11 419 243 €	7 763 375 €	11 030 553 €	11 318 024 €
Autres redevances et droits	1 693 052 €	875 047 €	986 910 €	1 547 614 €
Locations diverses	10 815 €	4 126 €	4 585 €	12 208 €
Remboursements de frais	2 544 673 €	2 552 288 €	1 903 094 €	1 675 773 €
Autres produits d'activités	2 984 743 €	1 429 082 €	220 206 €	1 087 715 €
TOTAL CHAPITRE 70	49 630 875 €	29 678 101 €	35 783 221 €	48 249 265 €



1.3 - Les dotations, subventions et participations reçues

1.3.1 - Les dotations

Les dotations et compensations de l'Etat perçues par la Ville évoluent du fait de l'avance versée sur la dotation de soutien à l'inflation et à la revalorisation du point d'indice (2,8 millions d'euros) en application de l'article 14 de la loi de finances de rectificative pour 2022.

Les autres éléments sont quasiment stables en 2022 par rapport à 2021 :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) représente près de 90 % des dotations de l'Etat. Elle est composée d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation. Son montant de 71,1 millions d'euros en 2022 est stable à contre 70,8 millions d'euros en 2021 (+0,3 %), traduisant l'engagement de l'Etat pris sur le plan national de maintenir le niveau de ses dotations à destination des collectivités territoriales.
 - La dotation forfaitaire de la Dotation globale de fonctionnement atteint 67,7 millions d'euros (+0,2 %). La dotation forfaitaire des communes dont le potentiel fiscal dépasse un certain seuil se voit écartée afin de financer l'évolution des dotations de péréquation communale.
 - La dotation nationale de péréquation s'élève à 3,36 millions d'euros (+2,1 %). Liée au potentiel fiscal communal, elle est composée de deux parts : la première, dite « principale », vise à corriger les insuffisances de potentiel financier ; la seconde, dite « majoration », est plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence aux nouveaux produits fiscaux se substituant à la taxe professionnelle.
- En complément de la DGF, diverses dotations ont pour vocation de compenser les charges résultant des transferts de compétences de l'Etat aux collectivités locales, notamment en matière d'hygiène et de santé publique. La principale est la dotation générale de décentralisation (DGD) dont le montant est maintenu depuis 2009, soit environ 3,5 millions d'euros.
- Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) correspond pour 833 884 € à la restitution d'une partie de la TVA opérée sur des dépenses de fonctionnement éligibles à ce dispositif.

Dotations et compensation de l'Etat	2020	2021	2022
D.G.F. - Dotation forfaitaire	67 848 788 €	67 553 845 €	67 712 397 €
D.G.F. - Dotation nationale de péréquation	3 274 875 €	3 292 833 €	3 361 982 €
Dotation générale de décentralisation - DGD	3 573 549 €	3 557 053 €	3 584 321 €
Dotation forfaitaire de recensement	69 990 €	-	68 583 €
Dotation pour les titres sécurisés	295 983 €	263 770 €	417 952 €
Dotation spéciale instituteurs	19 656 €	14 040 €	16 848 €
F.C.T.V.A. sur les dépenses de fonctionnement	494 015 €	653 568 €	833 884 €
Dotation D.M.T.O.	-	67 348 €	40 777 €
Frais d'assemblées électorales	164 241 €	411 501 €	456 893 €
Dotation de soutien à l'inflation et au point d'indice			2 794 382 €
Total Dotations et compensation de l'Etat	75 741 097 €	75 813 958 €	79 288 019 €



1.3.2 - Les compensations fiscales

Ces allocations annuelles, versées par l'Etat, compensent à la Ville de Nice les pertes de recettes fiscales induites par les exonérations et allègements de bases décidés par le Parlement. Il s'agit de l'allocation compensatrice des exonérations des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties accordées à certains contribuables pour un montant de 4 553 001 € en 2022.

1.3.3 - Les subventions de fonctionnement reçues

Les subventions et participations reçues par la Ville de Nice en 2021 s'élèvent à 20,2 millions d'euros. Elles proviennent pour l'essentiel, de :

- l'Etat et de ses organismes pour 2,1 millions d'euros, en ce compris les aides en faveur de l'accueil des réfugiés ukrainiens,
- la Région pour 0,3 million d'euros,
- du Département pour 1 million d'euros,
- de fonds européens pour 0,3 million d'euros
- de la CAF et d'autres organismes pour 16,6 millions d'euros en ce compris 0,6 million d'euros de participation de l'ARS au fonctionnement des centres de vaccination.

Ainsi, grâce à sa politique active de recherche de financement, la Ville de Nice a pu obtenir des soutiens financiers au titre des activités suivantes :

Activité	Partenaires financiers	Montant 2022
Sécurité et prévention	Etat	1 513 795 €
	Préfecture de la Région PACA	56 400 €
Enseignement	Académie de Nice	322 156 €
	Communes (frais de scolarité)	104 967 €
Culture	Département des Alpes-Maritimes	650 000 €
	Région SUD PACA	106 750 €
	CAF et autres organismes	88 000 €
	Direction Régionale de l'Action Culturelle	230 120 €
Sports	Agence Nationale du Sport	26 512 €
	Département des Alpes-Maritimes	300 000 €
	CAF et autres organismes	122 434 €
Centres aérés	Caisse d'Allocations Familiales	1 872 128 €
Action Santé Prévention / ASV	Etat	234 540 €
	C.P.A.M 06	98 839 €
	Agence Régionale Santé PACA	662 562 €
	CAF et autres organismes	5 000 €
	Région SUD PACA	18 500 €
Famille et petite enfance	Caisse d'Allocations Familiales	13 174 529 €
	Etat	11 400 €
	Département des Alpes-Maritimes	24 660 €
Aménagement et services urbains, environnement	CAF et autres organismes	4 000 €



	Métropole Nice Côte d'Azur	31 989 €
Tourisme	Casino du palais méditerranée	96 856 €
	Région PACA (Carnaval)	150 000 €
PITEM, MEDNICE, Efficient Building, Practicies	Fonds européens	297 705 €
Total subventions de fonctionnement		20 203 842 €

1.4 - Les autres recettes de fonctionnement

1.4.1. Les atténuations de charges

Les « atténuation de charges » comptabilisent 3 millions d'euros de recettes et correspondent essentiellement au reversement de rémunérations et de charges sociales, de la participation des agents au coût des titres restaurants, ainsi que la comptabilisation des avoirs sur factures et variation des stocks de marchandises.

Libellé	2022
Variation de stocks de marchandises (musées)	192 426 €
Avoirs sur factures et remboursements sur trop versés	25 950 €
Reversement de salaires, prestations sociales (CPAM, CNRACL)	886 041 €
Participations agents au cout de délivrance des titres restaurants	1 964 388 €
Total	3 068 805 €

1.4.2 - Les autres produits de gestion courante

Cette somme de 12,6 millions d'euros comprend notamment :

- Les produits des loyers issus de la gestion du patrimoine de la Ville : 11,6 millions d'euros ;
- Les produits du domaine : 0,9 million d'euros ;
- Les redevances versées par les fermiers, concessionnaires et partenaires de la Ville pour environ 40 000 euros ;
- Les recettes de la régie administration funéraire pour environ 36 000 euros ;
- Les autres produits et divers : 24 000 euros environ.

1.4.3 - Les produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 600 954 euros. Ils retracent essentiellement les intérêts sur la cession de réseaux câblés ainsi que des dividendes perçus au titre de parts sociales détenues par la Ville.



1.4.4 - Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels s'élèvent à la somme de 29,9 millions d'euros. Ils retracent principalement les cessions immobilières réalisées par la Ville de Nice en 2022 (pour près de 28 millions en 2022 contre 13,5 millions en 2021) :

Objet	Montant
VENTE 10 BD JEAN JAURES FONDS DE COMMERCE	150 000 €
VENTE 10 RUE DE SUISSE	11 409 €
VENTE 8 RUE DU MALONAT	55 000 €
VENTE PARKING VAUBAN - RUE GEORGES JANVIER	21 600 000 €
VENTE ROUTE DE TURIN	1 873 286 €
VENTE PARCELLES CHEMIN DES ARBORAS	273 000 €
VENTE 2 RUE AMEDEE VII COMTE ROUGE	143 000 €
VENTE AV H. MATISSE (E. GRINDA)	7 719 €
VENTE TERRAIN RUELLE DU RUISSEAU	42 000 €
VENTE 241 Chemin de la Lauvette à Cantaron	10 000 €
VENTE CHEMIN BATTERIE DE RIMIEZ	31 000 €
VENTE 9014 AVENUE LE MESNIL	4 580 €
VENTE avenue des Platanes-prolongée à Nice	2 700 €
VENTE BATIMENT ADMINISTRATIF 4 RUE BLACAS	260 000 €
VENTE 34 bd JEAN JAURES-RUE DE LA BOUCHERIE	100 000 €
VENTE BATIMENT ADMINISTRATIF RTE DE TURIN	106 714 €
VENTE TERRAIN 38 AV DE LA VALLIERE	71 500 €
VENTE APPARTEMENT 4 QUAI DE LA DOUANE LOTS 33 ET 4	210 000 €
VENTE APPARTEMENT 4 QUAI DE LA DOUANE LOTS 36 ET 21	361 000 €
VENTE LOCAL 19 RUE DE LA CROIX	57 000 €
VENTE LOCAL CIAL 10 RUE SUISSE EX LOT 35	27 673 €
VENTE 13 RUE DROITE LOT 2	130 000 €
VENTE 40 BD JEAN JAURES	100 000 €
VENTE 102 CALIFORNIE	207 650 €
VENTE 5 AV HENRI MATISSE TERRAIN NU	42 281 €
VENTE TERRAINS PLACE DE GAULLE GARE DU SUD	233 400 €
VENTE BUREAUX LE PHARE ZAC ARENAS	731 000 €
VENTE ELARGISSEMENT VOIE 16 AV DE L'OLIVETTO	250 000 €
VENTE PARCELLES- 10 CH DE L'ELYSEE	23 021 €
VENTE 60 RTE DE TURIN PARCELLE	675 000 €
VENTE 75 BD RENE CASSIN PARCELLES	120 000 €
VENTE PARCELLES- 10 CH DE L'ELYSEE	20 270 €
Autres ventes dont mobilières	59 415 €
TOTAL	27 989 618 €

Concernant les produits exceptionnels hors cessions, ils se décomposent comme suit :

Libellé	2022
Jugement TA : éboulement St Pierre de Féric	155 821 €
Remboursement de sinistres	249 138 €
Produits exceptionnels divers	895 206 €
Pénalités sur marchés	73 684 €
Annulations de mandats sur exercices antérieurs	323 361 €
Remboursement par la SASP OCG Nice des dégradations subies au stade Allianz Riviera	139 547 €
Remboursement par la SACEM des droits d'auteurs versés	111 003 €
Total	1 947 759 €

Ces produits exceptionnels comprennent notamment le remboursement de dégradations constatées au stade Allianz Riviera (139 547 €), et la réparation du préjudice suite au jugement favorable du tribunal administratif relatif à l'éboulement sur la route de St-Pierre de Féric pour un montant de 155 821 €.



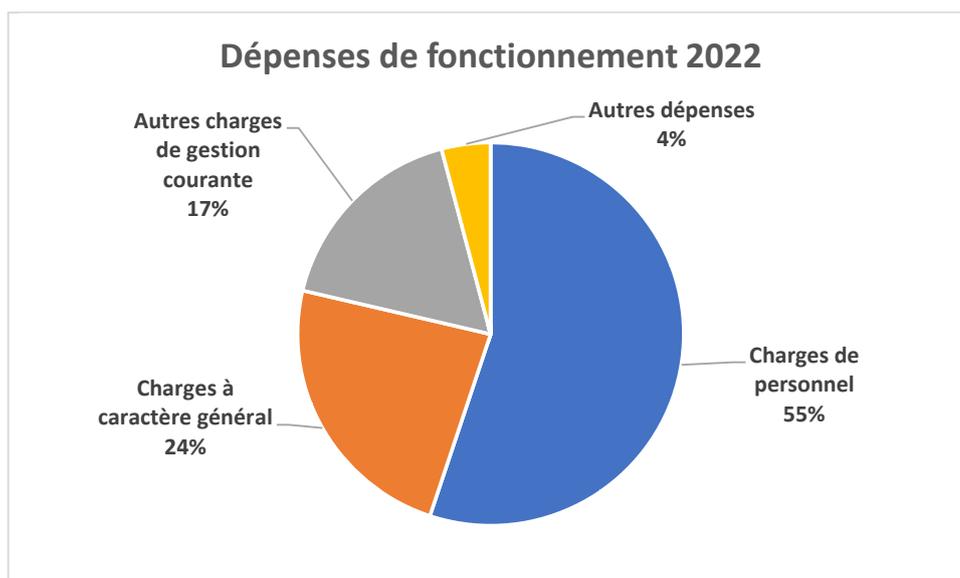
2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 533 millions d'euros ; leur faible évolution (+1,3 %) montre qu'elles sont maîtrisées malgré un environnement économique et social contraignant :

- du contexte inflationniste (hausse de plus de près de 4 millions d'euros sur le seul chauffage urbain),
- des mesures de revalorisation du SMIC et du point d'indice de la fonction publique,
- de la mobilisation des services municipaux en 2022 pour faire face notamment au dernier temps de la crise sanitaire et pour déployer les dispositifs d'accueil des réfugiés à la suite de la crise ukrainienne.

Chapitre	2022
Charges à caractère général	125 522 164 €
Charges de personnel	293 877 496 €
Atténuation de produits	4 516 460 €
Autres charges de gestion courante	92 048 765 €
Frais de fonctionnement groupes d'élus	374 200 €
Charges financières	10 770 778 €
Charges exceptionnelles	2 812 736 €
Dotations amortissements et provisions	3 390 853 €
Total des dépenses de fonctionnement	533 315 473 €

Par poste, ces dépenses se répartissent comme suit :





2.1 - Les charges à caractère général

Les charges à caractère général (125,5 millions d'euros) correspondent aux dépenses courantes de la commune : fluides, petites fournitures, honoraires, maintenance, entretien du matériel et des bâtiments, impôts, etc.

Elles sont en nette progression sous l'effet de la pression inflationniste qui a conduit à enregistrer des hausses de près de 4 millions sur le chauffage urbain ou de l'alimentation (+ 0,5 million d'euros) notamment, mais aussi du fait de la reprise pleine et entière de l'activité culturelle, sportive et en direction de la jeunesse, après la crise sanitaire (Carnaval).

Par politique publique, les dépenses de charges à caractère général se répartissent comme suit :

Charges à caractère général par politique publique	2021	2022
Services généraux	28 308 043 €	26 259 839 €
Sécurité et salubrité publiques	4 847 063 €	4 966 149 €
Enseignement – Formation	21 474 554 €	21 883 251 €
Culture	14 014 087 €	17 320 706 €
Sport et jeunesse	15 976 836 €	21 743 613 €
Interventions sociales et santé	1 716 789 €	952 839 €
Famille	2 458 585 €	3 761 884 €
Logement	4 563 663 €	4 193 832 €
Aménagement et services urbains, environnement	15 269 839 €	15 202 367 €
Développement touristique et attractivité de la Ville	3 490 965 €	9 237 684 €
Total	112 120 425 €	125 522 164 €

Dans le détail, ces montants représentent :

Au titre de l'aménagement, des services urbains et de l'environnement :

- Contrat de prestations de service, entretien et maintenance de bâtiments, voiries, terrains : 10 415 283 €,
- Fluides, achats de petits équipements : 3 331 663 €,
- Frais de gardiennage, transport, honoraires et frais d'actes : 1 455 420 €.

Au titre de la sécurité et de la salubrité publiques :

- Locations immobilières et charge associées notamment pour la Police municipale, maintenance et entretien des bâtiments : 3 707 054 €,
- Gardiennage, frais d'acte et honoraires, relations publiques : 1 018 112 €,
- Achats de fluides et de petits équipements : 240 983 €.

Au titre de la culture :

- Locations mobilières, maintenance et entretien des bâtiments publics, prestations de service : 7 940 134 €,



- Gardiennage, transport de biens, relations publiques : 5 735 930 €,
- Fluides, petit équipement, livres : 3 581 767 €,
- Taxe foncière : 62 876 €.

L'évolution significative des dépenses par rapport à l'exercice précédent s'explique pour l'essentiel par le fait que l'exercice 2021 était encore affecté par la crise sanitaire, rendant la comparaison difficile.

A contrario, l'exercice 2022 a été une année non seulement de reprise complète des activités et des manifestations, mais également une année de Biennale des Arts. A ce titre, la Direction des Musées a dû étoffer sa programmation 2022 en mettant l'accent sur des expositions de grande envergure avec un recours à des prestations de services pour le transport d'œuvres d'art et le gardiennage des sites.

Au titre de l'enseignement et de la formation :

- Alimentation, fluides, fourniture de petit équipement : 16 186 234 €,
- Location, entretien et maintenance des écoles et cantines, contrats de prestations de service : 4 479 247 €,
- Frais de gardiennage et de nettoyage, transport collectif : 1 217 770 €.

Au titre des sports et de la jeunesse :

- Contrats de prestations, entretien et maintenance des équipements sportifs, locations : 13 438 104 €,
- Fluides, achats de petits équipements : 6 511 471 €
- Frais de gardiennage et de nettoyage des équipements sportifs, transports collectifs : 1 794 038 €.

L'évolution des dépenses au titre de la politique des Sports et de la jeunesse est notamment liée à la reprise normale de l'activité après une année 2021 encore impactée par la crise sanitaire. A titre d'exemple,

- de nouveaux événements : le Salon Sport Unlimitech, le Trail Nice Côte d'Azur, les demi-finales du Top 14, la préparation de la Coupe du Monde de Rugby et des JO2024, la diffusion de la finale de la Coupe de France disputée par l'OGC Nice,
- le Paris-Nice : les prestations 2022 (402 K€) pour accueillir l'arrivée ont été pleinement déployées, au-delà de ce qui avait été fait en 2021 en raison des mesures de prévention du Covid,
- Pour l'OGC Nice : la fin des matchs disputés à huis clos a accru les prestations de communication, mais également l'organisation d'événements (demi-journées portes-ouvertes pour les scolaires, achat de places...)

Par ailleurs, pour accompagner la professionnalisation de certains clubs niçois, certaines prestations financées au titre de subventions interviennent désormais par le biais de marchés de prestations. Ils apparaissent donc dans les comptes 2022, dans les charges à caractère général.



Au titre de l'intervention sociale et de la santé :

- Fonctionnement courant des centres de vaccinations : 175 203 €,
- Fluides et autres fournitures : 272 220 €,
- Contrats de prestations et locations immobilières : 505 417 €.

Au titre de la famille :

- Contrats de prestations, location : 2 672 561 €,
- Fluides et autres fournitures : 917 491 €,
- Frais de gardiennage, annonces et insertions : 171 831 €.

Au titre du logement :

- Taxes foncières sur le parc privé : 2 415 893 €,
- Charges locatives et entretien du parc privé : 1 545 810 €,
- Fluides et autres fournitures : 56 388 €,
- Honoraires et frais d'actes : 175 742 €.

Au titre du développement touristique et de l'attractivité de la Ville :

- Contrats de prestations, location : 7 203 944 €,
- Fluides, achats de petits équipements et marchandises : 366 567 €
- Frais de gardiennage, annonces et insertions : 1 667 173 €.

L'évolution significative des dépenses par rapport à l'exercice 2021 s'explique pour l'essentiel par le fait que les festivités du Carnaval ne s'étaient pas tenues en 2021.

Au titre des services généraux :

- Remboursement à la Métropole au titre de la gestion mutualisée : 19 145 113 €,
- Fluides, achats de petits équipements : 2 470 575 €,
- Contrats de prestations, locations immobilières et charges associées, entretien et réparation de bâtiments publics : 4 644 151 €.



2.2 - Les charges de personnel

Les charges de personnel ont été, en 2022, de 294 millions d'euros. Elles représentent ainsi 55 % des dépenses réelles de fonctionnement. Par rapport à 2021, elles progressent de 1,7 % :

Libellé	2021	2022
Masse salariale	269 720 209 €	273 798 576 €
Rémunération des vacataires	12 670 302 €	13 462 791 €
Restauration administrative	6 049 323 €	5 987 178 €
Maîtres-nageurs : surveillance baignade	270 000 €	275 286 €
Autres charges	338 674 €	353 665 €
Total des charges de personnel	289 048 508 €	293 877 496 €

En effet, bien qu'ayant mis en œuvre les mesures catégorielles règlementaires et obligatoires, pris des dispositions destinées à maintenir le pouvoir d'achat des agents municipaux et des collaborateurs occasionnels, ou encore poursuivi les choix de gestion nécessaires à l'amélioration de la qualité des services, la collectivité a également dû prendre en compte les conséquences de la crise ukrainienne et la hausse significative des prix afin d'adapter ses activités, revoir ses priorités...

Les régulations d'effectifs (remplacements d'agents à la suite de mobilités ou retraites), la poursuite de la priorisation donnée au télétravail et de l'adaptation de certaines activités ont permis de prioriser les ressources humaines vers les secteurs sensibles ou en tension, et d'adapter les calendriers prévisionnels de recrutement.

Cette gestion maîtrisée de la masse salariale a notamment permis à la collectivité de limiter l'impact sur son budget des mesures salariales règlementaires de 2022 (réforme des grilles des catégories C et B, prime inflation, deux revalorisations du SMIC et d'une augmentation du point d'indice de la fonction publique) et de la hausse constante des prix depuis le début de la crise ukrainienne :

- Les dépenses **nouvelles** obligatoires réalisées en 2022 :
 - La mise en œuvre de l'**indemnité inflation** et la **refonte des grilles de la catégorie C**, en janvier 2022, puis une partie de celles de la catégorie B, en septembre 2022, pour un montant total de **3,2 millions d'euros** ;
 - Deux **revalorisations du SMIC** et une **augmentation du point d'indice** de la fonction publique (en juillet 2022), pour un montant total de **4,2 millions d'euros** ;
 - La progression de carrières réglementaire des agents (**avancements d'échelons**) et une Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (**GIPA**) maintenue en 2022 et significativement revue à la hausse, pour un montant total de **1,5 million d'euros** ;
- Les dépenses **nouvelles** liées à la politique de la Ville de Nice en faveur du « *bien-être et de la qualité de vie au travail* » et de la prévention de la précarité :

L'augmentation de la **participation au coût de la Prévoyance pour les agents** et la valorisation de l'investissement des agents et la reconnaissance de leurs compétences, qui demeurent une priorité



pour la Ville de Nice. Au travers des **avancements de grades, promotions internes et nominations après réussite à concours**, la Ville y a consacré en 2022 un budget de **0,3 million d'euros**.

Malgré ces dépenses nouvelles, qui représentent au **total environ 9 millions d'euros**, les charges de personnel ont été largement maîtrisées et n'ont augmentées que **de + 4,8 millions d'euros**, attestant de l'impact positif des mesures prises par la collectivité depuis plusieurs exercices aux fins de maîtrise de sa masse salariale (limitation des remplacements lors des départs à la retraite, contrôle strict du recours aux heures supplémentaires, réorganisation et modernisation de l'administration, poursuite du développement de la mutualisation).

2.3 - Les autres dépenses de fonctionnement

2.3.1 - Les charges de gestion courante

Ces charges regroupent les subventions versées aux associations et aux budgets annexes, les participations aux organismes extérieurs, les créances éteintes, les admissions en non-valeur, les indemnités des élus et les frais de fonctionnement des groupes.

D'un montant total de 92,4 millions d'euros, ces charges se ventilent ainsi :

Les subventions versées aux associations par politique publique :

Libellé	2021	2022
Services généraux	423 160 €	362 883 €
Sécurité et salubrité publique	156 550 €	276 269 €
Enseignement - Formation	4 713 927 €	5 014 184 €
Culture	4 163 293 €	4 268 772 €
Sports et Jeunesse	12 391 723 €	11 118 990 €
Interventions sociales et santé	1 100 022 €	1 126 800 €
Famille	1 957 200 €	1 189 900 €
Aménagement et services urbains, environnement	91 710 €	77 777 €
Développement touristique et attractivité de la Ville	0 €	0 €
Total des subventions versées aux associations	24 997 584 €	23 435 575 €

Les participations obligatoires, subventions au CCAS et aux budgets annexes, et diverses charges de gestion courante :

Outre l'enregistrement de créances admises en non-valeur ou éteintes, ces dépenses traduisent, pour l'essentiel, le soutien du budget principal de la Ville de Nice à diverses entités. Ainsi, elles comprennent la subvention au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour un montant identique à celui de l'exercice 2021 (25,7 millions d'euros). La subvention apportée au Centre communal d'action sociale (CCAS) a été maintenue à 19 millions d'euros. Deux subventions sont versées par le budget principal pour contribuer aux équilibres des budgets annexes de l'opéra (près de 16 millions d'euros) et de la fourrière (un peu plus de



1 million d'euros). En raison de la reprise de l'activité enregistrée par le budget annexe Nikaïa-Acropolis, il ne lui a pas été versé de subvention d'équilibre en 2022 (contrairement à 2021), ce qui lui permet de présenter un résultat fiscal en parfaite cohérence avec son exploitation propre.

Libellé	2021	2022
Créances admises en non-valeur et créances éteintes	1 016 994 €	1 053 502 €
Service d'incendie	25 360 269 €	25 664 593 €
Caisse des écoles	50 000 €	30 000 €
Subvention versée au C.C.A.S.	19 000 000 €	19 000 000 €
Subvention au budget annexe de l'Opéra	16 379 774 €	15 970 944 €
Subvention au budget annexe de la fourrière	300 000 €	1 014 995 €
Subvention au budget annexe Acropolis Nikaïa	4 255 249 €	0 €
Université Côte d'Azur	222 800 €	0 €
Indemnités, cotisations et frais de mission des élus ...	2 421 866 €	2 786 958 €
Total	69 006 952 €	65 520 992 €

Les autres contributions obligatoires

Les autres contributions obligatoires d'un montant de 3 092 198 € regroupent :

- les frais de formation des agents : formations obligatoires, sécurité, d'armement ;
- les frais de scolarité des enfants Niçois inscrits dans des écoles d'autres communes ;
- l'achat de places d'accueil de crèches auprès de gestionnaires privés.

La comparaison avec l'exercice 2021 est affecté par les effets de la sortie de crise sanitaire. Par exemple, certaines formations (dans le secteur de la sécurité) prévues initialement en 2020, ont été reportées sur l'exercice 2021, conduisant à un effet de rattrapage qui n'apparaît pas en 2022.

Libellé	2021	2022
Sécurité Prévention	206 019 €	88 438 €
Ecoles maternelles	49 400 €	44 999 €
Enseignement du 1 ^{er} degré	117 392 €	101 847 €
Restauration Scolaire	26 120 €	25 089 €
Petite Enfance	3 114 018 €	2 828 025 €
Logistique et administration générale		3 800 €
Total des autres contributions obligatoires	3 512 950 €	3 092 198 €

Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus s'établissent à 374 200 € (contre 357 198 € en 2021).



2.3.2 - Des frais financiers en baisse d'environ 230 000 euros par rapport à 2021

Les charges financières (intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie) s'élèvent à 10,7 millions d'euros (soit seulement 2 % des dépenses réelles de fonctionnement). Elles sont, une nouvelle fois, en baisse par rapport à l'exercice précédent (11 millions d'euros en 2021).

Cette baisse est permise par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- La politique de gestion active des encours menée par la collectivité depuis plusieurs années,
- Un exercice budgétaire encore peu affecté par la hausse progressive des taux amorcée au cours de l'année 2022.

2.3.3 – Les atténuations de produits

Ce chapitre (4,5 millions d'euros) enregistre notamment le versement par la Ville de 2 millions d'euros au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), ainsi que des restitutions en application de dégrèvements fiscaux liés à la taxe d'habitation pour 578 889 €.

2.3.4 - Les charges exceptionnelles

En raison de leur caractère exceptionnel, la comparaison d'un exercice à l'autre du montant de ces charges est peu pertinente. En 2022, ces charges s'élèvent à 2,81 millions d'euros.

Elles enregistrent essentiellement des bourses et prix versés (0,5 million d'euros) et notamment le versement de secours, dots, de bourses de scolarité. Elles comptabilisent également des soldes de la gestion versés à des délégataires (SNEG...) et l'annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs.

Outre ces recettes et dépenses réelles de fonctionnement, l'exercice 2022 a enregistré des dépenses et des recettes dites d'ordre, constitutives de l'autofinancement de la section d'investissement par la section de fonctionnement pour 55,6 millions d'euros. Ce montant résulte essentiellement de la différence entre les dotations aux amortissements et la reprise des subventions d'investissement.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 s'établit ainsi à 5,1 millions d'euros, avant la reprise du résultat de l'exercice antérieur (11,4 millions d'euros).

Le résultat de fonctionnement reporté sur l'exercice 2023 s'élève ainsi à 16,5 millions d'euros.



Section d'investissement

3. Les recettes d'investissement

3.1 - Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement perçues en 2022 par la Ville de Nice s'élèvent à 4,36 millions d'euros et se répartissent comment suit :

	Objet de la subvention	Montant
ETAT	Travaux de sécurisation (Maeterlinck + Falaise Bon Voyage + Impasse des Liserons)	345 537 €
	Aide à la relance de la construction durable	353 120 €
	Programme de pose de bornes d'appel d'urgence	684 528 €
	Chaudières de 8 écoles et vidéoprotection au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	926 659 €
	Etude géotechnique dans le secteur de la colline du Château	41 193 €
	ANRU - Réaménagement et équipement (Bibliothèque des Moulins + Halte jeux 10 rue de Suisse+ Ecole des Bleuets Ariane + Square Jean Pierre)	712 693 €
	DRAC PACA - Restaurations œuvres (La Pieta + tableaux Abbaye de St Pons + 5 panneaux Palais Lascaris + Œuvre Fleurs et fruits + développement numérique)	71 597 €
	Requalification Square Colonel Jeanpierre Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	168 493 €
	Soutien à l'investissement Public Local (SIPL) - Modernisation des Horodateurs	369 266 €
Total Etat		3 673 086 €
REGION SUD, Provence Alpes Côte d'Azur	Etude diagnostic de l'orgue de l'église du GESU	4 645 €
	Sécurisation chutes de blocs 226 route de Turin, quartier Bon voyage	38 896 €
	Aménagement paysager de la colline du château T1 (Contrat Régional d'Equilibre Territorial)	85 644 €
	Requalification Square Colonel Jeanpierre - Programme National de requalification des quartiers Anciens dégradés	94 500 €
Total Région Sud		223 685 €
Département des Alpes Maritimes	Programme de rénovation urbaine de Nice les Moulins - Square Jacarandas	43 609 €
Total Département des Alpes Maritimes		43 609 €
CAF	Travaux dans les crèches	193 932 €
	Démocratiser l'accès des enfants aux loisirs	8 975 €
CIMA	Projet Proterina	59 389 €
Académie Internationale Eté Nice	Achat d'un piano de concert	37 500 €
Agence de l'Eau	Travaux de verdissage des écoles	87 525 €
Kunsthalle zu Kiel	MAMAC- ITINERANCE WOMAN POP-KUNSTHAUS	31 920 €
Total Autres organismes		419 240 €
TOTAL GENERAL		4 359 620 €



3.2 - Les autres financements extérieurs

En 2022, la Ville de Nice a souscrit pour 50,4 millions d'euros d'emprunts nouveaux, essentiellement en taux variable du fait des contraintes du taux d'usure qui ont pesé sur les marchés financiers et qui ont freiné les banques dans leur capacité à proposer des emprunts à taux fixes.

Le compte 165 enregistre les cautions déposées auprès de la Ville de Nice pour un montant de 188 707 € (Cautions liées à des contrats de location).

3.3 - Les autres recettes réelles d'investissement

Les dotations, fonds et réserves, contribuent aux recettes réelles d'investissement avec les montants suivants :

- le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) perçu en 2022 pour un montant de 8 089 177 €,
- la taxe d'aménagement de 396 €.

Au vu du résultat excédentaire de la section d'investissement en 2021, il n'avait pas été constaté de besoin de couverture de la section d'investissement par la section de fonctionnement. Aussi, le compte administratif 2022 n'a pas enregistré d'exécution au compte 1068 (dédié à ce type d'opération).

La Ville a également perçu des recettes au titre des immobilisations financières, qui s'élèvent à 966 339 €. Elles comprennent :

- les recettes perçus au titre du protocole de cession du réseau câblé pour 750 000 €,
- les remboursements perçus dans le cadre du dispositif de Prêt à Taux Zéro communal (PTZ) et déconsignations pour 187 639 €,
- diverses opérations financières pour 28 700 €.

La Ville a enfin constaté dans ses comptes 2022 les remboursements perçus au titre des opérations réalisées pour compte de tiers (3 265 091 €) et des régularisations sur exercices antérieurs pour 93 933 €.



4. Les dépenses d'investissement

4.1 – Les dépenses d'équipement

Avec plus de 81,7 millions d'euros de dépenses d'équipement exécutés sur l'exercice 2022, la Ville a poursuivi la dynamique d'investissement entamée depuis 2008 pour faire évoluer et embellir la cité.

La transition écologique constitue l'axe principal de cette politique d'investissement. Elle s'est traduite notamment par le démarrage opérationnel du prolongement de la Promenade du Paillon, la poursuite des travaux de végétalisation et les opérations de verdissement.

La valorisation du patrimoine et le rayonnement culturel, avec des dépenses d'équipement de 32 millions d'euros, constituent l'autre axe du développement de la ville.

Par politiques publiques, les dépenses d'équipement de 2022, se sont réparties ainsi :

4.1.1 - Le verdissement de la ville : 11,83 millions d'euros

Les crédits consacrés au verdissement ont plus que doublé par rapport à l'exercice 2021. Cette évolution confirme l'ambition de la Ville de devenir « la ville verte de la méditerranée ». Les actions ont concerné notamment :

- Les aménagements des trames vertes pour lesquelles la Ville de Nice a été lauréate des victoires du paysage 2022 au titre de la végétalisation des axes Boterro / Joffre / Pastorelli / Devoluy : 1,07 million d'euros,
- La livraison du Jardin Saint-Jean d'Angely, d'une superficie de 4000 m² dont une aire de jeux inclusive de 678 m² : 1,08 million d'euros,
- Le démarrage du projet d'extension de 8 hectares de la Promenade du Paillon : 5,4 millions d'euros,
- La relocalisation provisoire du centre horticole : 598 222 euros,
- Les travaux de conservation du patrimoine paysager : 1,35 million d'euros,
- La maîtrise foncière dans la perspective de la réalisation du Grand parc paysager de la plaine du Var : 0,41 million d'euros,
- Le verdissement des cours d'écoles et des crèches pour 0,59 million d'euros. 17 écoles ont ainsi bénéficié des aménagements (dont les écoles Piaget, Prévert, Cassin, St Charles, Fiori, Digue des Français, Auber, Rothschild, Bischoffsheim,...) ainsi que les cours des crèches de la Farandole, de l'Eau vive, et du bois du château.

Libellé des opérations	CA 2022 (en €)
Grand parc paysager de la plaine du var	408 037,42
Total 8117 - Grand parc paysager de la plaine du var	408 037,42
Trame verte - végétalisation des couloirs de bus	1 072 812,12
Verdissement des cours d'écoles	449 485,48
Verdissement des crèches	143 999,83
Total 8118 - Verdissement de la Ville	1 666 297,43
Prolongement de la promenade du Paillon	5 419 723,50
Total 8119 - Prolongement de la promenade du Paillon	5 419 723,50



Jardin de Saint-Jean d'Angely	1 082 041,85
Travaux de création d'espaces verts urbains	506 772,32
Total 8112 - Création espaces verts urbains	1 588 814,17
Réhabilitation du front de Mer	107 245,76
Total 8113 - Equipement du Front de Mer	107 245,76
Réalisation du Parc Urbain du Ray	127 352,42
Total 8114 - Création du parc urbain du ray	127 352,42
Aménagement et conservation du Parc Phoenix	109 653,96
Total 8115 - Conservation et aménagement du parc phoenix	109 653,96
Aménagement paysager de la colline du château	135 997,51
Total 8116 - Aménagement paysager de la colline du château	135 997,51
1 arbre 1 habitant	75 937,40
Géotechnie et confortement des murs	134 721,64
Matériel de transport propreté	2 031,53
Opérations courantes espaces verts	1 345 684,03
Réaménagement des squares et des aires de jeux	118 302,07
Relocalisation du centre horticole municipal de Nice - Phase provisoire	598 222,14
Total 8120 - Aménagement et conservation des espaces verts de proximité	2 274 898,81
Total Verdissement de la Ville	11 838 020,98

4.1.2 - Le rayonnement culturel : 21 millions d'euros

En quelques années, la Ville est devenue un laboratoire de pratiques culturelles innovantes. L'année 2022 est marquée par le déploiement du Théâtre National de Nice au théâtre des Franciscains de la place Saint-François, et à l'ouest, au théâtre éphémère dite « la Cuisine ».

L'exécution de 20,9 millions d'euros concerne notamment :

- La réalisation du Pôle culturel Saint-François, inauguré en avril 2022 : 8,19 millions d'euros,
- L'installation de la structure éphémère « La Cuisine » à l'ouest de Nice : 10 millions d'euros,
- Le plan de rénovation des musées : 0,36 million d'euros,
- Des travaux de rénovation des bâtiments culturels pour environ 0,6 million d'euros

Libellé des opérations	CA 2022 (en €)
Aménagement et rénovation des bâtiments culturels	578 194,48
Total AP 3010 : Travaux de sécurité des bâtiments culturels	578 194,48
Projet 109	344 135,30
Total AP 3012 : Projet 109	344 135,30
Acquisition d'œuvres d'art et équipements culturels	898 370,20
Subventions culturelles	87 619,00
Total AP 3013 et 3014 : Equipements culturels et œuvres d'arts	985 989,20
Acquisition et équipement des salles de spectacles	119 403,60
Relocalisation provisoire de la cinémathèque	8 925,00



Studio Riviera - Travaux de mise en conformité	144 123,81
Studio Riviera - aménagement du plateau	52 405,35
Total AP 3015 : Equipement et rénovation des salles de spectacles	324 857,76
Plan Musées	358 440,19
Total AP 3018 : Plan Musées	358 440,19
Palais des Arts et de la Culture	56 878,80
Théâtre éphémère "La Cuisine"	10 064 784,04
Total AP 3019 : Grands projets artistiques et culturels	10 121 662,84
Pôle culturel théâtre Saint François	8 195 563,66
Total AP 8016 : Embellissement et mise en valeur du patrimoine historique	8 195 563,66
Total Rayonnement culturel	20 908 843,43

4.1.3 - La valorisation du patrimoine : 11 millions d'euros

La Ville a continué à œuvrer pour sauvegarder, protéger et mettre en valeur son patrimoine, avec une hausse des crédits de 92 %. Les actions se déclinent au travers des opérations suivantes :

- Les subventions accordées aux copropriétés pour la rénovation de leurs façades : 0,74 million d'euros,
- La conservation du patrimoine cultuel et culturel : 6,7 millions d'euros,
- Les travaux de rénovation effectués sur le patrimoine privé de la Ville pour 1,1 million d'euros,
- Le démarrage du chantier de restauration de l'église du port : 0,41 millions d'euros,
- La rénovation du patrimoine funéraire : 0,75 millions d'euros.

Libellé des opérations	CA 2022 (€)
Acquisition fonds de commerce	373 836,66
Total AP 8015 : Acquisition et droit de préemption	373 836,66
Eglise du Gésu -Saint-Jacques le Majeur	8 075,42
Plan éclairage décoratif	17 446,41
Plan patrimonial : église du port	408 883,89
Rénovation des façades	744 040,02
Travaux patrimoine bâti	1 112 161,08
Travaux de conservation du patrimoine	6 732 987,27
Total AP 8016 : Embellissement et mise en valeur du patrimoine historique	9 023 594,39
Aménagement de la Cité du Parc	101 519,28
Total AP 8121 : Embellissement paysager sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Nice Côte d'Azur	101 519,28
Travaux de réalisation des concessions	114 584,65
Travaux de rénovation des cimetières	634 868,44
Total AP 8215 : Travaux de conservation du patrimoine funéraire	749 453,09



Financement des projets ferroviaires	816 324,29
Total AP : 9012 Pôles d'Echanges Multimodaux	816 324,29
Total Valorisation du Patrimoine	11 064 727,71

4.1.4 - La prévention et la sécurité : 4,4 millions d'euros

L'enveloppe consacrée aux actions de prévention et la sécurité s'établit à 4,4 millions d'euros (- 26 %). Cette évolution s'explique principalement par la révision du calendrier des travaux de confortement des falaises du secteur de la Madeleine et Pasteur, dont 70 % ont été reportés sur l'exercice 2023 en raison de la nécessité de mener de nouvelles études géotechniques et du fait d'intempéries qui n'ont pas permis les interventions techniques en toute sécurité.

Les investissements réalisés ont porté notamment sur :

- L'acquisition de nouveaux équipements de prévention permettant de disposer d'un parc total de 3946 caméras de vidéosurveillance et de 1 045 dispositifs d'alerte, tous ces équipements étant reliés au Centre de Supervision Urbaine (CSU), pour près de 2,23 millions d'euros,
- La modernisation des équipements de la Police municipale dont notamment l'équipement en 2022 de caméras-piétons pour les agents des sites de st Isidore, Chéret, Saëtone : 539 197 €,
- Les travaux de confortement des falaises : 0,98 million d'euros,
- L'installation de matériel de contrôle d'accès et d'alarme sur plusieurs bâtiments municipaux à hauteur de 0,39 million d'euros,
- 0,29 million d'euros pour l'extension du stationnement payant sur voirie, dans 4 zones supplémentaires.

Libellé des opérations	CA 2022 (€)
Programme de vidéosurveillance	2 236 486,56
Total AP 1010 : Développement de la vidéosurveillance	2 236 486,56
Equipement de la Police municipale	477 487,42
Total AP 1011 : Equipement de la Police Municipale	477 487,42
Sécurisation et installation d'alarmes anti-intrusion	394 422,94
Travaux de confortement de falaises	983 331,25
Total AP 1012 : Prévention des risques urbains	1 377 754,19
Acquisition des horodateurs pour le stationnement payant sur voirie	294 952,68
Total AP 1014 : Acquisition des horodateurs	294 952,68
Hôtel des Polices Saint-Roch - études de préfiguration	9 551,90
Total AP 1015 : Hôtel des Polices Saint-Roch	9 551,90
Total Prévention et sécurité	4 396 232,75

4.1.5 - La vie scolaire : 8,13 millions d'euros

La Ville a réalisé près 8,13 millions d'euros de travaux pour moderniser et rénover les écoles afin de favoriser le confort des élèves.



La Ville de Nice a investi plus de 23,5 millions d'euros en 3 ans pour équiper, moderniser et rénover le patrimoine des 150 écoles niçoises.

Le secteur de la vie scolaire reste une priorité du mandat avec les différentes opérations dédiées notamment :

- Les travaux de modernisation et rénovation des bâtiments dont la cuisine du Groupe Scolaire Jules Verne : 5,3 millions d'euros,
- Le remplacement de chaudières à fioul pour une meilleure performance énergétique : 0,29 million d'euros,
- La poursuite des études de l'extension et de la restructuration du Groupe Scolaire Ray-Gorbella : 0,1 millions d'euros,
- La mise en œuvre du plan d'équipement des écoles avec notamment l'achat de mobilier et de matériels (Tablettes numériques, installation de bornes WIFI) : 0,6 millions d'euros.
- Le renouvellement et la modernisation des équipements des écoles, notamment l'installation de capteurs de CO2 et de défibrillateurs, ainsi que la création d'espaces pour les agents des établissements scolaires : 0,6 million d'euros.

Libellé des opérations	CA 2022 (€)
Extension du Groupe Scolaire Ray-Gorbella	104 414,99
Total AP 2011 : Extension / Restructuration des écoles	104 414,99
Mises aux normes des cantines scolaires	532 745,58
Plan d'équipement de la cuisine centrale	449 174,03
Plan d'équipement des écoles	603 430,75
Plan numérique des écoles	625 602,31
Remplacement de chaudières des écoles	291 789,65
Rénovation des écoles (Direction de l'Education)	3 217 217,77
Rénovation des bâtiments scolaires (Direction des Bâtiments)	2 115 843,88
Total AP 2012 : Aménagement, mise en conformité et équipement des écoles	7 835 803,97
Travaux cuisine centrale (DGD)	76 240,47
Total AP 2013 : Travaux de construction de la cuisine centrale	76 240,47
Etudes centre multi-accueil de l'ouest	83 077,86
Total AP 2014 : Centre Multi-accueil de l'Ouest Nice Méridia	83 077,86
Groupe scolaire - Comptoir métallurgique du littoral (lancement des études)	36 960,00
Total AP 2015 : Création écoles 2022-2026	36 960,00
Total Vie Scolaire	8 136 497,29

4.1.6 - La jeunesse, les loisirs et le sport : 6,7 millions d'euros

La Ville a consacré près de 6,7 millions d'euros pour le secteur du sport, de la jeunesse et des loisirs. Le montant consacré apparaît en diminution par rapport à l'année 2021. Cette baisse n'est cependant pas significative car 2021 avait enregistré un rattrapage dans la réalisation des investissements qui avaient été retardés par la crise sanitaire (par exemple les aménagements liés à la Cité des sports -terrain T14, complexe des Arboras).



Parmi les actions menées en 2022, la plus marquante concerne les travaux de la rénovation de la piscine de l'Ariane dont l'objectif principal est la diminution des consommations énergétiques avec l'installation de pompes à filtration et les mises aux normes du bac à tampon

Dans le domaine de la proximité, la Ville de Nice a poursuivi les travaux de renouvellement des terrains synthétiques dont ceux du Forum Nice Nord et du stade Nicolai, et la modernisation des 17 centres AnimaNice.

Libellé des opérations	CA 2022 (€)
Equipement du Stockfish (matériel de scènes)	90 806,71
Observatorium - Tranche 2	6 247,12
Total AP 2312 - Maison de l'Etudiant	97 053,83
Centres AnimaNice - Travaux de rénovation et de mises aux normes	77 899,85
Equipement des Centres AnimaNice	164 046,16
Centres AnimaNice - Aménagement et modernisation des matériels	83 721,62
Total AP 4010 - Aménagement et équipement des centres de loisirs	325 667,63
Quartier du Ray - Salle de Dojo - Acquisition en VEFA	20 784,00
Relocalisation du Complexe du Mercantour	124 407,54
Total AP 4110 - Création équipement sportifs	145 191,54
Activité des travaux assujettis	70 284,12
Extension des locaux de la base nautique	340 276,71
Complexe des Arboras	206 805,00
Complexe des Combes	37 003,63
Plan de rénovation des piscines dont 2,2 M€ pour la Piscine de l'Ariane	2 294 238,10
Travaux de renouvellement des terrains synthétiques	803 202,43
Travaux dans le cadre de la politique sportive	674 316,42
Equipement du Complexe Jean Bouin	118 906,82
Travaux d'aménagement des installations sportives	1 576 625,21
Total AP 4112 - Travaux d'aménagement et de mises en conformité des installations sportives	6 121 658,44
Total Jeunesse, loisirs et le sport	6 689 571,44

4.1.7 - La politique de solidarité et de cohésion sociale : 11,6 millions d'euros

Le montant alloué à la politique de solidarité et de cohésion sociale de la Ville est porté à hauteur de 11,6 millions d'euros en 2022 demeure stable par rapport à l'exécution en 2021. Cette politique publique poursuit notamment les actions suivantes :

- Les travaux d'accessibilité des bâtiments publics : 1,29 million d'euros,
- Les aides aux bailleurs sociaux qui s'élèvent à 3,78 millions d'euros,
- L'extension de la crèche eau-vive permettant à la structure de rehausser l'agrément de 80 à 160 enfants : 2,6 millions d'euros.



Libellé des opérations	CA 2022 (en €)
Travaux d'accessibilité et de mises normes des bâtiments	1 296 737,19
Total AP 5010 : Mise en accessibilité des bâtiments	1 296 737,19
Subventions aides aux bailleurs	3 786 219,20
Total AP 5213 : Aide aux bailleurs sociaux	3 786 219,20
Place des Amarylis	332 664,55
Total AP 5214 : ANRU des Moulins	332 664,55
Crèche Colonel Jeanpierre	767 958,85
Extension de la halte aux jeux	11 202,00
Garantie d'achat Rue Reine-Jeanne	86 499,33
Square du colonel Jeanpierre	87 996,84
Total AP 5216 : Plan National de Requalification Notre Dame	953 657,02
Extension du GS Bois de Boulogne – Lancement des études	23 979,07
Total AP 5217 : NPRU	23 979,07
Renouvellement du matériel de la petite enfance, solidarité et santé publique	430 101,60
Total AP 5231 et 5232 : Amélioration de la qualité de vie et santé publique	430 101,60
Aménagement et interventions pour la Proximité	471 901,43
Total AP 5301 : Aménagement et intervention pour la proximité	471 901,43
Acquisition de la crèche du château	1 264 242,95
Modernisation de la climatisation d'établissement de la petite enfance	18 140,47
Travaux d'extension de la crèche eau vive	2 598 316,16
Rénovation des bâtiments de la petite enfance	403 199,47
Total AP 6012 : Création, extension, et aménagement des crèches	4 283 899,05
Total politique du handicap, de l'accessibilité des bâtiments, la cohésion sociale, la proximité, et la petite enfance	11 579 159,11

4.1.8 - La mise en conformité des bâtiments publics : 1,7 million d'euros

La Ville de Nice a réalisé en 2022 près de 1,2 million d'euros de travaux de réhabilitation et de sécurisation des locaux administratifs. La diminution des dépenses d'investissement s'explique par la politique de rationalisation des occupations administratives et de ce fait, les travaux engagés ont été de moindre ampleur.

Libellé des opérations	CA 2022 (€)
Gestion technique centralisée des bâtiments	53 928,00
Travaux sécurité chauffage et incendie	93 476,16
Total AP 0111 : Travaux de sécurité électrique chauffage	147 404,16
Mise en sécurité bâtiments administratifs et scolaires	315 972,57
Sécurisation des bornes	40 277,48
Total AP 0113 : Sécurisation des bâtiments publics	356 250,05
Hôtel de Ville – Travaux d'aménagement	38 803,87
Travaux bâtiments Police Municipale	261 342,69
Travaux de sécurité dans les bâtiments publics	820 558,42
Travaux d'aménagement des stands & foires	86 687,34
Total AP 0114 : Mise en conformité et aménagement des bâtiments administratifs	1 207 392,32
Total Mise en conformité des bâtiments publics	1 711 046,53



4.1.9 - La modernisation de l'administration : 5,34 millions d'euros

La Métropole est responsable de la sécurité des données ainsi que du développement numérique vis-à-vis des citoyens. Face aux menaces de cyberattaques de plus en plus sophistiquées, la Ville de Nice a consacré 5,34 millions d'euros à la modernisation de son administration et à la sécurisation du réseau multi-services

Libellé des opérations	CA 2022 (en €)
Acquisition de matériel informatique	3 987 185,00
Acquisition de mobiliers et matériels	675 475,00
Acquisition de véhicules	479 517,00
Total AP 0211 : Equipement et matériel administration	5 142 177,00
Equipement pour la vie associative	10 547,37
Relations Publiques - Autres acquisitions de matériel	192 386,37
Total AP 0212 : Qualité Services Publics aux Citoyens	202 933,74
Total Modernisation de l'administration	5 345 110,74

4.2 – Les autres dépenses réelles d'investissement

Les autres dépenses réelles d'investissement sont essentiellement des dépenses enregistrées au compte de tiers pour 3 millions d'euros (qui feront donc l'objet d'un remboursement par le tiers) et, dans une moindre mesure, des immobilisations financières correspondant à des consignations et dépôts de garantie pour 0,031 million d'euros et une régularisation d'écritures comptables sur une subvention d'investissement de l'ANRU pour 0,182 million d'euros.



5. La situation des encours au 31 décembre 2022

5.1 – Un recours à des financements principalement en taux variable

En 2022, le montant des nouveaux emprunts bancaires s'établit à 50,4 millions d'euros afin de financer le programme dynamique d'équipements de la Ville de Nice. Ces nouveaux encours ont été souscrits principalement en taux variable suite à la remontée brutale des taux de marché et face à l'impossibilité des banques de proposer des emprunts à taux fixe eu égard à la réglementation sur le taux d'usure.

Prêteur	Montant emprunté	Conditions financières
La Banque Postale	5 400 000 €	Taux fixe 1,12% semestriel sur 25 ans (contrat signé en 2021)
La Banque Postale	15 000 000 €	Taux variable Euribor 12M + 0.51% sur 20 ans
Société Générale	30 000 000 €	Taux variable Euribor 3 M + 0.57% sur 20 ans
Ensemble des prêteurs	50 400 000 €	

Conformément aux contrats signés, le remboursement du capital s'est élevé en 2022 à 40,3 millions d'euros, soit une annuité totale de 51,1 millions d'euros qui se répartit comme suit :

Emprunts bancaires en euros	35 767 412 €	
Emprunts afférents aux PPP	4 481 497 €	
Emprunts Caisse allocations familiales	44 808 €	
<i>Sous-total remboursement du capital</i>		40 293 417 €
Intérêts bancaires réglés à l'échéance	6 129 159 €	
ICNE (intérêts courus non échus)	321 000 €	
Intérêts ligne de crédit	40 173 €	
Intérêts afférents aux PPP	4 256 919 €	
Commissions de non-utilisation	23 526 €	
<i>Sous-total intérêts</i>		10 770 777 €
TOTAL ANNUITE 2022		51 064 194 €

5.2 - Une structure d'encours saine

Au 31 décembre 2022, les différents encours se décomposent en :

- 427 701 698 € au titre du financement bancaire des dépenses d'équipement ;
- 86 537 762 € au titre du financement de la construction de l'Allianz Riviera assuré par un PPP (Partenariat Public Privé) ;
- 10 000 000 € de paiement différé constaté comptablement en écriture d'ordre dans le cadre de l'acquisition de l'Hôpital Saint Roch.



5.2.1 - L'évolution par type d'encours :

Encours bancaire

Encours Bancaire	2019		2020		2021		2022	
	En €	En %						
Fixes	224 237 228 €	61,78%	234 925 215 €	63,46%	303 281 658 € (*)	73,41%	307 989 796 €	72,01%
Variables	138 703 293 €	38,22%	135 288 466 €	36,54%	109 832 260 €	26,59%	119 711 902 €	27,99%
TOTAL	362 940 521 €	100%	370 213 681 €	100%	413 113 918 €	100%	427 701 698 €	100%

(*) Dont 15 millions d'euros de refinancement bancaire de long terme du crédit relais de 2 ans qui avait été souscrit lors de l'acquisition du foncier de l'Hôpital St-Roch.

Encours PPP

Encours PPP	2019		2020		2021		2022	
	En €	En %	En €	En %	En €	En %	En €	En %
Fixes	100 463 812 €	100%	95 743 644 €	100%	91 018 960 €	100%	86 537 762 €	100%
Variables		0%		0%		0%		0%
TOTAL	100 463 812 €	100%	95 743 644 €	100%	91 018 960 €	100%	86 537 762 €	100%

Encours lié à l'acquisition de l'Hôpital Saint Roch

Acquis° Hôpital St- Roch	2019		2020		2021		2022	
	En €	En %	En €	En %	En €	En %	En €	En %
Paiement différé	25 000 000 €	63%	10 000 000 €	40%	10 000 000 €	100%	10 000 000 €	100%
Crédits relais	15 000 000 €	38%	15 000 000 €	60%		0%		0%
TOTAL	40 000 000 €	100%	25 000 000 €	100%	10 000 000 € (*)	100%	10 000 000 €	100%

(*) L'encours en crédit relais (sur 2 ans *in fine*), contracté en 2019 pour 15 millions d'euros a été refinancé en encours bancaire sur 20 ans en 2021 en taux fixe à 0,97 %. S'agissant d'un refinancement, l'opération était alors équilibrée en dépenses et en recettes (compte 166), donc neutre budgétairement.



5.2.2 - Des prêteurs diversifiés

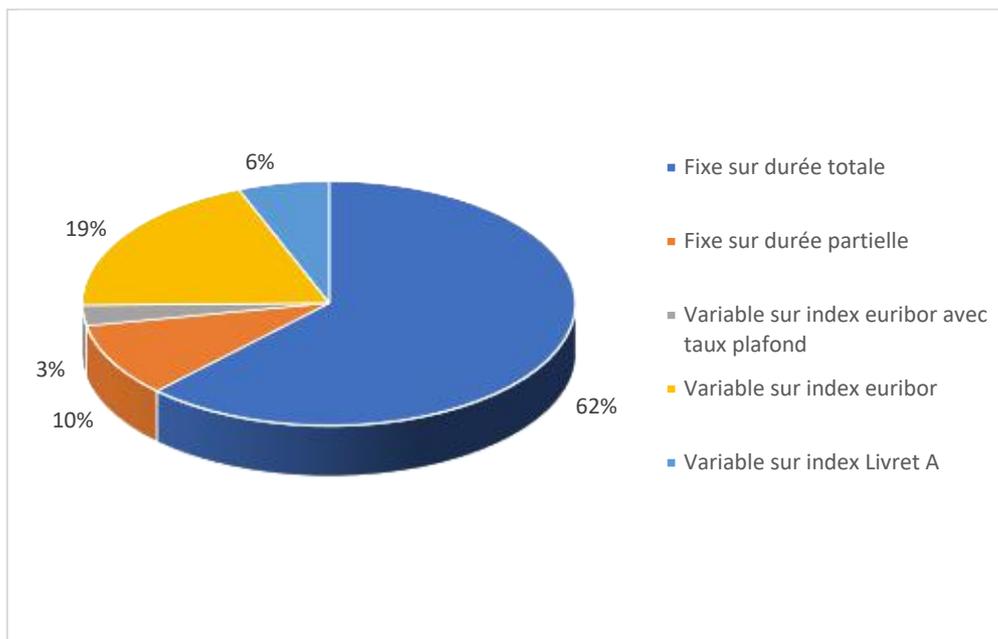
La composition de l'encours repose sur des prêteurs diversifiés :

Prêteurs	Capital Restant Dû (CRD)	
	En € au 31/12/2022	En %
SFIL-CAFFIL- LA BANQUE POSTALE	173 179 465 €	40%
SOCIETE GENERALE	67 297 458 €	16%
GROUPE CREDIT AGRICOLE	55 558 833 €	13%
GROUPE CAISSE D'EPARGNE/CFF	50 648 875 €	12%
ARKEA	30 263 593 €	7%
CAISSE DES DEPOTS	17 072 371 €	4%
RIVAGE INVESTMENT	14 991 667 €	4%
PBB	7 206 043 €	2%
CREDIT COOPERATIF	5 955 005 €	1%
Autres prêteurs	5 528 389 €	1%
Ensemble des prêteurs	427 701 698 €	100%

5.2.3 - Des emprunts sécurisés

100 % de l'encours est classé 1A selon la charte Gissler de bonne conduite (72 % de l'encours est à taux fixe et 28 % en taux variable dont 3% à taux plafonné à 1,50 %).

Répartition de l'encours au 31 décembre 2022 par risque de taux





5.2.4 - Un profil d'extinction de la dette conforme aux standards

Le stock des emprunts de la Ville de Nice présente un rythme d'extinction conforme à la moyenne nationale. En effet, la durée résiduelle moyenne s'établit à 15 ans 1 mois pour la Ville de Nice, en cohérence avec la moyenne nationale de 14 ans et 3 mois (Source Observatoire 2023 Finance Active).

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle moyenne	Durée de vie moyenne	Nombre de contrats
427,7 millions d'euros	1,75%	15 ans 1 mois	8 ans 7 mois	68

Profil d'extinction de l'encours bancaire de la Ville de Nice au 31/12/2022



A l'issue de l'exercice 2022, le ratio de désendettement de la ville de Nice s'établit à 8,4 années en incluant les produits de cession des actifs (15,3 années hors cessions).

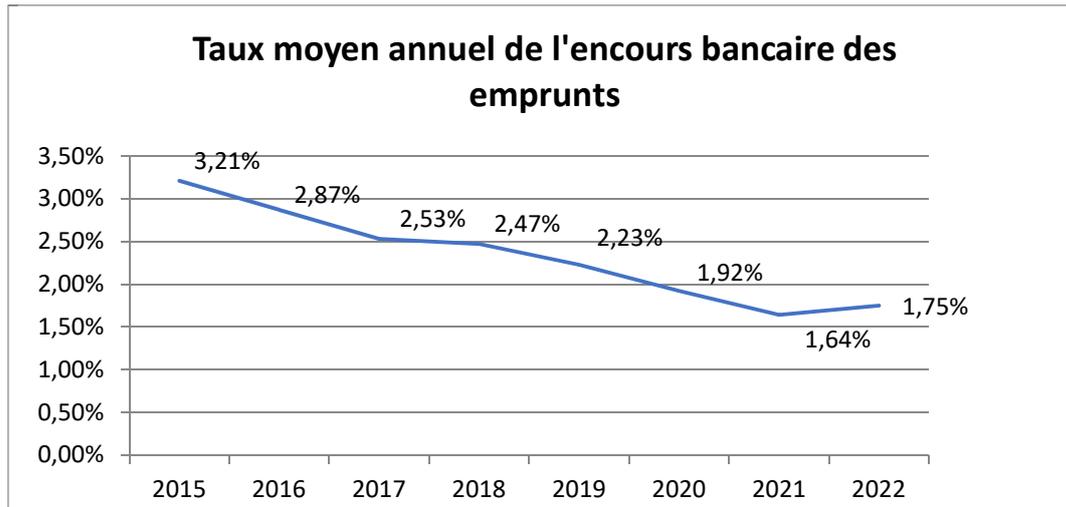
5.3 - Une gestion performante des encours

La gestion des encours de la Ville a bénéficié début 2022 à la fois d'une conjoncture encore favorable des taux mais également d'une gestion active de l'encours par les services pour saisir toutes les opportunités d'arbitrage et de sécurisation de l'encours de la collectivité.

5.3.1 - Un taux moyen de l'encours bancaire performant

Le taux moyen a baissé de 3,2 % en 2015 à 1,64 % fin 2021, puis a progressé légèrement 2022 à 1,75 %, fin 2022.

Ainsi et malgré une remontée brutale des taux de marché intervenue depuis début 2022, et grâce à une gestion active de l'encours, le taux de la Ville de Nice reste plus performant que le taux moyen des collectivités et EPCI de plus de 100 000 habitants qui s'établit 2,05 % (source Finance Active observatoire 2023).



5.3.2. La gestion active des encours

Afin de se prémunir d'une hausse éventuelle des taux dans un contexte de marché très incertain, une action de passage à taux fixe d'une partie de l'encours indexé sur taux révisables Euribor et Livret A, avait été entreprise lors du dernier trimestre 2021 sur les volumes et conditions suivantes :

- Sécurisation encours indexé sur Euribor vers taux fixe : volume de 43 millions d'euros. Conditions financières : taux fixe entre 0,68 % et 1,01 % selon une durée partielle ou résiduelle
- Sécurisation encours indexé sur Euribor vers Euribor avec un taux plafond : volume de 11 millions d'euros. Conditions financières : taux plafond (cap) à 1,5 % sur Euribor jusqu'en 2027.
- Sécurisation encours indexé sur Livret A vers taux fixe : volume de 15 millions d'euros. Conditions financières : taux fixe entre 1,17 % à 1,23 % selon durée résiduelle.

Cette action de sécurisation d'une partie de l'encours bancaire à taux révisables entreprise fin 2021, a produit pleinement ses effets après paiement des échéances d'emprunt 2022.

Aussi, la part des emprunts bancaires à taux fixe et taux plafonné passant de 63 % fin 2020 à 73 % fin 2021, a légèrement progressé fin 2022 à 75%.

Enfin dans le cadre de la gestion active de sa trésorerie, la Ville de Nice a procédé à l'utilisation de contrat d'emprunt revolving à hauteur de 14,6 millions d'euros (neutre budgétairement en dépenses et recettes au compte 16449).

Outre les recettes et dépenses réelles d'investissement mentionnées, l'exercice 2022 a enregistré des dépenses et des recettes dites d'ordre, constitutives de l'autofinancement de la section d'investissement par la section de fonctionnement pour 55,6 millions d'euros. Ce montant résulte essentiellement de la différence entre les dotations aux amortissements et la reprise des subventions d'investissement.

Avec la reprise du résultat de l'exercice antérieur (5,1 millions d'euros), le résultat d'investissement reporté sur l'exercice 2023 s'établit 2,85 millions d'euros.



Budget annexe de l'Opéra

Le budget annexe de la régie autonome de l'opéra de Nice a été créé par délibération du 8 avril 2011. Cette régie, dotée de la seule autonomie financière, a pour mission de gérer le théâtre lyrique de l'Opéra, la Diacosmie, l'art lyrique, l'orchestre philharmonique et le ballet Nice Méditerranée, ainsi que les services, personnels et équipements nécessaires à son fonctionnement.

En 2022, après la crise sanitaire, l'opéra a retrouvé les conditions d'une exploitation pleine et entière. C'est ainsi qu'ont été programmés 6 productions lyriques, 6 représentations de l'opéra participatif Babel, deux opérettes, le concert gratuit du Jour de l'An, un concert pour la *Paix* en soutien à l'Ukraine, un concert en hommage aux victimes de l'attentat du 14 juillet 2016 et plusieurs autres grands concerts symphoniques.

L'opéra a également été à l'origine d'autres événements (les parenthèses musicales...)

Enfin, le Ballet Nice Méditerranée a présenté de nombreuses représentations sur la scène de l'opéra mais également en tournée en Sardaigne.

1. Section de fonctionnement

1.1 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'Opéra ont encore été marquées par la crise sanitaire. Elles se sont élevées à **20 millions d'euros** dont l'essentiel est constitué de la subvention apportée par le budget principal (15,97 millions d'euros).

Dans le détail, les recettes du budget annexe de l'Opéra sont constituées :

- De la subvention versée par la Ville de Nice au budget annexe de l'Opéra : 15,97 millions d'euros ;
- De la subvention versée par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes en faveur du fonctionnement de l'orchestre philharmonique de Nice pour un montant de 1,8 million d'euros ;
- De la subvention du Centre National de la Musique de 187 467 euros ;
- Des recettes de billetterie et diverses recettes liées à l'activité du budget annexe pour environ 1,57 million d'euros ;
- De produits exceptionnels comprenant des dons divers de mécénat à hauteur de 148 347 euros essentiellement ;
- Des atténuations de charges comprenant les reversements sur les tickets restaurant, des régularisations sur indemnités journalières pour 289 400 euros,
- D'autres produits de gestion courantes pour 35 777 euros.



1.2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **19,9 millions d'euros**. Elles sont constituées :

- Des charges de personnel pour 17,8 millions d'euros,
- Des charges opérationnelles permettant le bon de fonctionnement de l'Opéra avec essentiellement :
 - Les fournitures diverses : 276 503 €,
 - Le gardiennage : 326 331 €,
 - L'énergie et le chauffage : 324 503 €,
 - Les contrats de prestations de service : 116 723 €,
 - Les entretiens et maintenances diverses : 199 566 €,
 - Les locations mobilières : 92 355 €,
 - Les frais de publicité et de publications : 175 444 €,
 - Les frais de déplacements, missions et réceptions : 183 719 €,
 - Les transports collectifs de biens : 19 483 €,
 - La documentation (abonnements et achats de fonds) : 5 681 €,
 - Les honoraires, assurances, banque, frais de contentieux : 110 020 €,
 - Les autres charges de gestion courante (droits d'auteurs par exemple) pour un montant de 268 061 €,
 - De diverses charges exceptionnelles pour un montant de 37 549 €.

2. Section d'investissement

2.1 - Les recettes d'investissement

La section d'investissement n'a pas enregistré de recettes réelles d'investissement.

2.2 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 360 128 € et ont notamment permis l'achat de projecteurs électriques (98 118 €), le remplacement du système d'interphonie (79 600 €), et des travaux d'encapsulage d'amiante (18 066 €) ainsi que des études et des diagnostics sur le bâtiment et ses équipements.



Budget annexe Nikaïa-Acropolis

En 2022, l'ensemble de la régie a accueilli 131 évènements (dont 19 au Palais des expositions).

Pour le Palais Nikaïa, l'année 2022 a marqué la reprise des évènements sans contrainte sanitaire. Il a donc accueilli les évènements prévus en 2022, mais également ceux issus du report des années précédentes. Ce sont donc 42 concerts et 15 évènements économiques privés qui s'y sont déroulés.

1 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 16 millions d'euros, traduisant la reprise de l'activité à l'issue de la crise sanitaire.

Les recettes sont composées essentiellement :

- Des produits des services vendus par la régie pour 15,6 millions d'euros,
- Des recettes de location d'espace et autres produits de gestion courantes pour 205 805 €,
- De la part « salarié » des titres restaurant prélevée sur les rémunérations des agents de la régie pour environ 49 974 euros,
- Des produits exceptionnels et de dispositifs fiscaux pour 127 595 €.

En 2021, en raison notamment de la crise sanitaire, le budget annexe avait bénéficié d'une dotation compensatrice de 1,8 million d'euros et d'un soutien exceptionnel du budget principal (4,2 millions d'euros). Du fait du niveau des recettes de 2022, le budget principal n'a pas apporté de subvention exceptionnelle sur cet exercice.

2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des charges de personnel pour un montant de 5,3 millions d'euros et des charges à caractère général (9,2 millions d'euros) retraçant l'ensemble des dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement de la régie. Ces charges à caractère général sont principalement constituées par :

- Le gardiennage : 1 302 621 €
- L'énergie et le chauffage : 1 219 498 €
- Achats de fournitures : 418 430 €
- Les contrats de prestations de service : 2 873 890 €
- L'entretien et la maintenance des équipements : 746 419 €
- Les locations mobilières : 1 177 993 €
- Les assurances, banque, études, redevances, frais de publicité, etc. : 603 038 €
- Le nettoyage des locaux : 707 900 €
- Les frais de déplacements, missions et réceptions : 3 641 €
- Les impôts et taxes liés à l'activité : 195 212 €



Il a été constaté par ailleurs des dépenses exceptionnelles à hauteur de 357 960 €. Il s'agit pour l'essentiel d'annulations de titres sur exercices antérieurs correspondant aux remboursements d'acomptes liés aux annulations d'évènements en raison de l'annonce de la déconstruction du Palais Acropolis.

3 - La sécurisation du bâtiment

Les dépenses d'équipement s'établissent à 325 677,98 €. Il s'agit essentiellement de travaux de sécurisation des bâtiments et de la rénovation du Palais Nikaïa, à savoir :

- Des travaux climatisation Nikaia pour 165 592 €,
- Des travaux de sécurité incendie pour le palais des expositions pour 44 263 €,
- La réfection de la scène du Palais NIKAIA pour 86 352 €,
- L'éclairage pour 8 227€,
- L'acquisition de matériel informatique pour 1 112 €



Budget annexe Fourrière automobile

Le budget annexe de la régie autonome Fourrière Automobile a été créé en septembre 2019, avec pour objectif la reprise en gestion directe du service de Fourrière automobile sur le territoire de la Ville de Nice à compter du 1^{er} septembre 2020.

1. Section de fonctionnement

1.1 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (3,86 millions d'euros) sont constituées :

- Des recettes encaissées, à la suite de la mise en fourrière des véhicules, pour 2 830 499 €,
- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Ville de Nice pour 1 014 995 €,
- De la part « salarié » des titres restaurant des agents de la régie pour environ 13 995 €.

1.2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (3,64 millions d'euros) sont principalement constituées :

- Des charges de personnel pour 746 697 €,
- Des charges opérationnelles permettant le bon de fonctionnement du service avec essentiellement :
 - Les contrats de prestations de service : 1 876 566 €
 - Les locations immobilières et mobilières et les charges locatives : 490 912 €
 - L'entretien des bâtiments : 12 162 €
 - Les fluides : 33 349 €
 - Les assurances, banque, études, redevances, frais de publicité, etc. : 22 843 €
 - Des charges exceptionnelles de 30 987 € correspondant essentiellement à des titres annulés sur exercices antérieurs

2. Section d'Investissement

Les dépenses d'équipement sur le périmètre du budget annexe de la Fourrière sont très peu élevées (8 971 €).



Annexe 1 : les flux inter-budgets

Sont rappelés dans cette annexe les flux entre le budget principal de la Ville et ses budgets annexes.

Ces flux, globalement neutres en dépenses et en recettes, représentent un montant de près de 17 millions d'euros et comprennent les subventions versées par le budget principal aux budgets annexes de la fourrière et de l'Opéra.

Budget	Flux	Dépenses	Recettes
		Chap. 65 - Autres charges	Chap. 74 - Subventions d'exploitation
Budget principal	Subventions aux budgets annexes	16 985 939 €	
Budget annexe Acropolis Nikaïa	Subvention du budget principal	-	-
Budget annexe de la fourrière	Subvention du budget principal	-	1 014 995 €
Budget annexe de l'Opéra	Subvention du budget principal	-	15 970 944 €
Total		16 985 939 €	16 985 939 €



Annexe 2 : Bilan de la gestion pluriannuelle des Autorisations de Programme (AP/CP)

Conformément au règlement financier en vigueur, le compte administratif est l'occasion de dresser le bilan de la gestion pluriannuelle.

Le stock d'autorisations de programme (AP)

Les autorisations de programmes correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel. Au 31 décembre 2022, le montant voté des AP s'élevait 1,02 milliard d'euros, soit une hausse proche de 30 millions d'euros environ par rapport à l'exercice 2021. Ce montant résulte :

- des différents ajustements intervenus en 2022 à hauteur de 125,9 millions d'euros sur les AP existantes, pour couvrir les crédits de paiement jusqu'à la fin de la mandature ;
- de la création de nouvelles AP pour un montant global de 91,8 millions d'euros afin de financer les projets de mandat, à savoir :
 - o La mise en conformité, l'aménagement et la rénovation des bâtiments administratifs : 11,8 millions d'euros,
 - o Le CHUC (Centre d'Hypervision Urbain Centralisé) : 16 millions d'euros,
 - o La création des nouvelles écoles : 12,7 millions d'euros,
 - o L'embellissement et la mise en valeur architecturale du patrimoine historique : 34 millions d'euros,
 - o Le plan de conservation et aménagement des espaces verts de proximité : 9,4 millions d'euro,
 - o L'embellissement paysager sous Maîtrise d'Ouvrage Métropolitaine : 4 millions d'euros,
 - o Les travaux de conservation du patrimoine funéraire : 3,9 millions d'euros.
- de la clôture de 13 AP, pour un montant de 187,9 millions d'euros, En raison du redéploiement des crédits dans de nouvelles AP dédiées, ou en raison de l'achèvement des opérations.

Compte tenu du montant des investissements réalisés sur l'exercice à hauteur de 81,7 millions d'euros et le montant des réalisations antérieures, le montant du stock d'AP à financer s'élève à 537 millions d'euros.



Ce stock d'AP à financer est synthétisé par politique publique, dans le tableau suivant :

Libellé des Politiques Publiques	Montant du stock d'AP (en €)
Handicap et accessibilité des bâtiments, la cohésion sociale, la proximité et la petite enfance	54 016 300
Jeunesse, loisirs et sports	47 309 114
Mise en conformité et rénovation des bâtiments publics	15 256 611
Modernisation des bâtiments publics	24 140 025
Prévention et sécurité	117 006 774
Rayonnement culturel	68 598 842
Valorisation du patrimoine	28 469 416
Verdissement de la Ville	111 829 389
Vie scolaire	70 429 595
Total général	537 056 066

Le ratio de couverture des AP non mandatées

Le reste à mandater en Autorisations de Programme (AP) rapporté aux Crédits de Paiement (CP) mandatés durant l'exercice mesure le ratio de couverture des AP. Ce ratio définit le nombre d'années nécessaires à l'écoulement du stock d'AP non mandatées. Au terme de l'exercice 2022, le ratio est stable à 6,6 années contre 6,2 années en 2021.